

Appel à projets : Production de cours scénarisés Centre National de la Digitalisation et de l'Enseignement à distance

I. Contexte général

- La loi cadre 51.17 relative à l'Education, la Formation et l'Enseignement Supérieur, notamment son article 33 incitant le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires et adéquates pour permettre aux établissements d'éducation, d'enseignement, de formation et de recherche scientifique, dans les secteurs public et privé, de développer des ressources et des outils d'enseignement, d'apprentissage et de recherche dans le système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.
- Les dispositions du décret n° 2.20.474 relatif à l'enseignement à distance, qui définissent avec précision ce mode d'enseignement et déterminent les catégories concernées par cette offre dans les secteurs public et privé, ses conditions et ses modalités ainsi que les espaces et sièges dédiés à cet effet.
- Les Nouveau Modèle de Développement, notamment son 2^{ème} axe stratégique de transformation, qui recommande de saisir l'opportunité du numérique pour en faire un puissant levier de transformation du système éducatif et incubateur de nouvelles pratiques pédagogiques.
- La convention spécifique de partenariat, conclue le 20 juin 2020 entre Le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, la Fondation OCP et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P), relative à la création d'un Centre National de Digitalisation et de l'Enseignement à distance (CNDE) à l'UM6P.

II. Objectifs de l'AP

L'objectif de cet appel à projets est de digitaliser des modules des tronc communs harmonisés au niveau national des filières accréditées du diplôme Licence d'Etudes Fondamentales (LEF), selon les trois phases annoncées plus bas.

Les modules digitalisés seront hébergés et accessibles via la plateforme du Centre National de Digitalisation et de l'Enseignement à Distance (CNDE).

III. Ressources numériques demandées :

Les équipes des projets retenus devront construire un module complet, numérique et interactif, pour les étudiants, produire des ressources pédagogiques adéquates (notamment audiovisuelles), implémenter le cours scénarisé sur la plateforme CNDE et animer la première session du cours.

Les ressources accessibles sont composées de :

- Capsules vidéos ;
- Documents numériques (PDF, PPT, sons, animations...) ;
- Interactions (Forums, visioconférences) ;
- Ressources externes (bibliographie, vidéos...) ;
- Exercices ou activités auto corrigées (QCM et Quizz) hebdomadaires, évaluation par les pairs ;
- Une évaluation finale auto corrigée ;
- Autres formes (à préciser).

Les modules scénarisés ainsi produits devront avoir un format compatible avec la plateforme Moodle du CNDE (PMC).

L'accès des étudiants des universités publiques à tous les modules digitalisés dans le cadre de cet AP, hébergés au niveau de la plateforme CNDE est gratuit.

IV. Budget alloué

Pour le financement des projets objet du présent AP, un Fonds de **10 millions de Dirhams** est mis en place.

V. Éligibilité et modalités de participation

IV.1. Critères d'éligibilité

- Le projet soumis doit porter nécessairement sur un module des tronc communs harmonisés au niveau national des filières accréditées du diplôme Licence d'Etudes Fondamentales (LEF).
- Le coordinateur du projet doit être un enseignant chercheur permanent au sein de l'une des institutions suivantes :
 - ✓ Universités (Publiques / Partenariat / Privées) ;
 - ✓ Etablissements d'enseignement supérieur publics ne relevant pas des universités (ENRPU) ;
 - ✓ Etablissements privés/partenariat d'enseignement supérieur, reconnus par l'Etat, non affiliés aux universités.

- Engagement de l'institution (Université /ENRPU/établissement non affilié aux universités) et du coordinateur du projet sur :
 - ✓ Le lancement des inscriptions et l'animation de la première session du cours scénarisé, réalisé dans le cadre de cet AP.
 - ✓ L'ouverture du cours en mode archive ouverte / mode auto-formation pour les sessions qui suivent.
- Engagement des membres de l'équipe qu'ils disposent de tous les droits liés aux ressources éducatives utilisées dans le cadre du projet.

VI.2. Équipe de projet

Chaque projet est porté par une *équipe* avec un seul coordinateur qui est le responsable du projet. Ce coordinateur ne peut présenter qu'un seul projet. Il sera responsable du suivi et de la gestion des différentes étapes du projet.

Le module digitalisé est placé sous la responsabilité pédagogique du coordinateur du projet.

VI.3. Soumission des projets

Le coordinateur soumettra électroniquement le projet, à travers la plateforme PGAP de l'UM6P, selon le formulaire prévu à cet effet, au nom de l'équipe projet en respectant :

- Le délai fixé ;
- Le format et les rubriques du formulaire.

VI. Évaluation des projets

Les projets recevables seront évalués aussi bien pour le volet disciplinaire que celui de l'ingénierie de l'EAD par un comité d'évaluation composé d'experts mandatés par les partenaires de la convention spécifique (Ministère, Fondation OCP, CPU et l'UM6P).

Critère	Note
Qualité de l'équipe de conception, l'équipe pédagogique et partenariat(s) – Moyens techniques disponibles	20
Pertinence du dispositif de formation proposé	10
Qualité des ressources et de l'approche pédagogique	40
Organisation du projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'exécution (de la scénarisation jusqu'à la fin de la première session d'animation, phase de la gestion du cours en mode archive ouverte/ mode auto-formation) ▪ Adéquation des moyens financiers aux objectifs 	30
Total	100

A l'issue de cette phase d'évaluation, les projets seront classés par ordre de mérite.

Pour les modules des tronc communs harmonisés, un seul cours scénarisé sera sélectionné pour financement.

Les Coordinateurs des projets sélectionnés seront contactés pour procéder à la signature du contrat spécifique.

VII. Phases du projet :

- Phase 1 : Scénarisation et production des ressources pédagogiques en ligne ;
- Phase 2 : Implémentation du cours dans la plateforme CNDE ;
- Phase 3 : Lancement des inscriptions et animation de la 1ère session du cours.

VIII. Financement

VII.1. Critères de financement

Chaque projet retenu fera l'objet d'une contractualisation qui décrit le processus de dépenses et les modalités de financement.

Une dotation de 80000 DH sera attribuée à chaque projet sélectionné et couvrira :

- **Indemnisation des membres de l'équipe projet (40000 DH), répartie comme suit :**
 - ✓ 50 % : à la fin de la production des ressources pédagogiques en ligne et d'implémentation du cours dans la plateforme CNDE ;
 - ✓ 50 % : Après lancement des inscriptions et animation de la 1ère session du cours.
- **Frais divers (40000 DH) :**
 - ✓ Frais d'acquisition de matériel et équipement informatique, petit équipement et outillage ;
 - ✓ Frais d'acquisition de consommables et diverses fournitures ;
 - ✓ Frais de mobilité aux niveaux national et international pour les membres de l'équipe du projet ;
 - ✓ Frais de prestation de service.

IX. Durée des projets

La durée des projets sera arrêtée de manière à permettre une utilisation du cours digitalisé à la rentrée universitaire 2022/2023.

X. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature remis par les candidats contiendra :

- Identification du module à digitaliser (Université, Etablissement, Filière accréditée, Intitulé du module)
- Identification du coordinateur du projet
- Identification des équipes pédagogiques et technique
- Recensement des ressources matérielles existantes qui pourront servir à la production du module à digitaliser.
- Recensement des ressources éducatives libres qui pourront être utilisées dans la digitalisation du module.
- Description du dispositif de formation
 - ✓ Syllabus du module de la filière accréditée ;
 - ✓ La scénarisation pédagogique selon le modèle adopté au niveau de la plateforme ;
 - ✓ Découpage détaillé du cours en semaines, avec les principaux composants du module : ressources pédagogiques (photos, présentations, ...), espaces d'interaction, activités, etc ;
 - ✓ Les modalités d'évaluation des apprenants envisagées ;
 - ✓ Un teaser (qualité webcam acceptée), maximum 2 min 30 s, pour le lancement du cours (il s'agit bien d'un teaser provisoire destiné à favoriser l'évaluation du projet, il pourra être revu à l'issue du processus de sélection).
- Un descriptif de l'organisation du projet : rétroplanning de production du cours scénarisé, intervenants mobilisés pour les phases de conception, de production et d'animation, organisation du travail de l'équipe, ...
- Une fiche financière précisant la répartition du budget global du projet ;
- Les curriculum vitae résumés des membres de l'équipe projet ;
- Les modalités d'animation de la première session du cours sur la plateforme CNDE ;
- Les modalités de mise à jour des contenus suite à la première session.
- Signatures et avis :
 - ✓ Coordinateur du projet (signature);
 - ✓ Président d'Université et Chef d'établissement ;
 - ✓ Chef d'établissement dans le cas d'un ENRPU ou un établissement privé/partenariat d'enseignement supérieur, reconnu par l'Etat, non affilié aux universités.



XI. Calendrier

- 02 mars 2022 : Lancement de l'appel à projets ;
- 04 avril 2022 : Clôture de l'appel à projets ;
- 02 mai 2022 : évaluation des projets par les experts ;
- 17 mai 2022 : Sélection définitive des projets, communication des résultats et signature des contrats ;
- 31 mai 2022 : Contractualisation avec les coordinateurs des projets retenus et lancement des projets ;
- Fin septembre 2022 : Validation et implémentation des cours scénarisés sur la plateforme CNDE ;
- 03-17 octobre 2022 : Test d'implémentation des cours ;
- 31 octobre 2022 : lancement des cours sur la plateforme nationale CNDE.

XII. Propriété intellectuelle :

La propriété intellectuelle des modules scénarisés financés dans le cadre de cet AP sera traitée au cas par cas dans le cadre du contrat du projet retenu.